

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-004****du 17 décembre 2020****n°004****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) :

1. M. ALLEMANDOU DOMINGO donne pouvoir à F. MERY
2. E. AZIHARI donne pouvoir à JP. ABELIN
3. L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M. LAVRARD
4. C. FARINEAU donne pouvoir à Y. ERGÜL
5. M. DROIN donne pouvoir à T. BAUDIN
6. S. BART donne pouvoir à J. MARECOT

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Maryse LAVRARD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND**OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 1 de l'exercice 2020**

Le présent projet de décision modificative n° 1 pour 2020 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte essentiellement des dépenses équilibrée par des recettes et des régularisations d'écritures d'ordre.

Les principales dépenses sont :

- des provisions pour créances de plus de 2 ans non soldées (147 300 €),
- l'ajustement de l'AP/CP pour la restauration du carillon Bollée et des tours St Jacques (17 100 €)
- une transformation des avances en compte courant d'associés pour la SPL du réseau de chaleur urbain et pour la société d'équipement du Poitou (140 000 € + 380 700 €)
- des régularisations d'écritures d'ordre (1 005 000 €)

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte uniquement une dépense équilibrée par une recette pour une régularisation d'écriture comptable.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération du conseil municipal n° 2 du 10 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-004****du 17 décembre 2020****n°004****page 2/2**

VU la délibération du conseil municipal n° 14 du 2 juillet 2020 adoptant le budget supplémentaire 2020,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2020 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- adopte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :
- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Budget principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	359 000 €	44 000 €	537 800 €	852 800 €
Opérations d'ordre	50 000 €	365 000 €	955 000 €	640 000 €
TOTAL	409 000 €	409 000 €	1 492 800 €	1 492 800 €

Budget annexe des parcs de stationnement :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	100 €	100 €	€	€
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	100 €	100 €	€	€

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN